

Liège, le 18 janvier 2012

## LES VŒUX DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE WALLONIE

Ce lundi 16 janvier 2012, le Conseil économique et social de Wallonie a organisé sa traditionnelle séance de présentation des vœux. L'occasion, pour le Président du CESW, M. Thierry BODSON, d'insister sur le rôle des interlocuteurs sociaux pour définir orientations et des priorités pour le déploiement de la Wallonie.



Une centaine de personnes étaient présentes au Vertbois, ce 16 janvier, pour la séance des Vœux du Conseil économique et social de Wallonie, dont plusieurs Ministres et députés, le Gouverneur de la Province de Liège ainsi que les membres des organisations du Conseil économique et social de Wallonie.

La séance de présentation des vœux permet de faire le bilan de l'année écoulée et de dresser les perspectives pour l'année à venir. Traditionnellement, une conférence, dont le thème est lié à l'actualité politique, économique et sociale, est donnée dans le cadre de cette séance. Pour la présentation des vœux 2012, le CESW avait invité M. Christian BEHRENDT, Professeur de droit public et constitutionnel à l'Université de Liège. Celui-ci a donné une conférence intitulée « L'année 2012 sous la loupe du droit constitutionnel ».

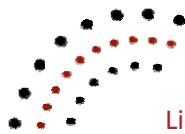
En introduction à la séance, **Monsieur Thierry BODSON**, le Président du Conseil économique et social, a souligné **l'importance de la concertation sociale et le rôle des interlocuteurs sociaux wallons**. Le Président du CESW a proposé que les interlocuteurs sociaux réunis au sein du Conseil économique et social de Wallonie mènent ensemble une **réflexion sur les orientations à prendre pour assurer le déploiement de la Wallonie, dans le contexte de réformes institutionnelles et des transferts de compétences, d'une part, et dans le cadre de restrictions budgétaires, d'autre part** : « *Il faut définir ici, maintenant et ensemble les orientations que l'on souhaite prendre et définir les priorités pour la Wallonie. Le rôle du Conseil économique et social de Wallonie est d'aller vers le Gouvernement avec des propositions* », a déclaré le Président. Concernant les transferts de compétences, M. Thierry BODSON a constaté leur importance – et conséquences – pour l'avenir du Conseil : « *Ces transferts de compétences vont avoir des conséquences directes sur le volume de travail de Conseil économique et social de Wallonie et sur son rayon d'action* ». Il est essentiel de se préparer dès à présent et de définir la manière d'organiser la concertation sociale qui « *devra être aussi forte au niveau wallon que celle qui existe actuellement au niveau fédéral sur ces matières* ». Le Président a souligné que le CESW travaille depuis



plusieurs mois sur cet important dossier et que les analyses réalisées pourront très certainement étayer les réflexions des interlocuteurs sociaux.

Le Président du CESW a insisté sur l'urgence à traiter ces dossiers et à définir les orientations pour l'avenir : « *Nous devons être prêts pour le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et n'avons donc pas une minute à perdre* » !

M. Thierry BODSON a conclu son discours en constatant que « *l'année 2012 sera particulièrement passionnante, au vu des défis que nous avons à relever* » et en souhaitant une excellente année à tous les participants...



Lieu de rencontre et de débats, le Conseil rassemble en un seul lieu les représentants des organisations patronales et syndicales («les partenaires sociaux»). Ces hommes et ces femmes de terrain, connaissant parfaitement la réalité wallonne, se réunissent au CESW pour dialoguer et avancer ensemble sur des projets concrets.

Le Conseil économique et social de Wallonie exerce 3 missions visant à favoriser le développement économique et social de la région. Trois responsabilités qui interagissent pour déboucher sur une aide à la décision du pouvoir politique.

- 1.** Le CESW rend des avis sur les thématiques économiques, sociales et environnementales prises au sens large.
- 2.** Le CESW organise la concertation entre partenaires sociaux, d'une part, et entre ceux-ci et le Gouvernement, d'autre part
- 3.** Le CESW assure le «Secrétariat» de plusieurs Conseils consultatifs, en fournissant ceux-ci le personnel et les structures nécessaires à leur fonctionnement.

